

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE LOKOUNDJE

**AUTORITE CONTRACTANTE : MAIRE DE LA COMMUNE DE
LOKOUNDJE**

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES : COMMISSION
INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE
DE LOKOUNDJE**

***DEMANDE DE COTATION N°001/DC/CLKJ/CIPM/2025 DU
11/03/2025 RELATIVE A LA FOURNITURE D'UN
VEHICULE PICK UP 4 X4 DOUBLE CABINE μ POUR LE
COMPTE DE LA COMMUNE DE LOKOUNDJE***

FINANCEMENT : BUDGET FEICOM/COMMUNE DE LOKOUNDJE, EXERCICE 2025

DOSSIER DE CONSULTATION

MARS 2025

SOMMAIRE

Pièce n°1 : Avis de Consultation

Pièce n°2 : Règlement Particulier de l'Avis de Consultation – R.P.A.C

Pièce n°3 : Cahier des Clauses Administratives Particulières – C.C.A.P.

Pièce n°4 : Cahier de Clauses Techniques Particulières – C.C.T.P

Pièce n°5 : Cadre du Bordereau des Prix Unitaires

Pièce n°6 : Cadre du Détail Quantitatif et Estimatif

Pièce n°7 : Modèle de marché

Pièce n°8 : Formulaires et modèles à utiliser par les soumissionnaires

Pièce n°9 : Liste des établissements bancaires et financiers autorisés à émettre les cautions dans le cadre des marchés publics

Pièce n°10 : Annexe

Pièce N°1 : AVIS DE CONSULTATION



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE LA LOKOUNDJE

CONSULTATION N°001/DC/CLKJ/CIPM/2025 DU 11/03/2025 RELATIVE A LA FOURNITURE D'UN VEHICULE PICK UP 4 X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE LOKOUNDJE

1. OBJET DE L'AVIS DE CONSULTATION

Le Maire de la Commune de Lokoundjé, Maitre D'Ouvrage lance pour le compte de la Commune de Lokoundjé, une Consultation Ouverte pour la fourniture d'un véhicule (01) pick-up 4x4 double cabine , dans la perspective d'assurer le fonctionnement optimum de ses services et la réalisation de ses missions statutaires.

2. CONSISTANCE DE LA PRESTATION

Les prestations objet de la présente consultation se résument à la fourniture d'un véhicule (01) pick-up 4x4 double cabine.

3. DELAI DE LIVRAISON

Le délai maximum de livraison du véhicule est fixé à **60 jours** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service au fournisseur.

4. COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **trente-cinq millions de francs CFA. (Soit 35 000 000 issues du budget du FEICOM et de la Commune de Lokoundjé)**

5. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises spécialisées dans la fourniture de véhicules et installées en territoire camerounais.

6. FINANCEMENT

Le véhicule objet de la présente consultation est financé par le FEICOM/COMMUNE DE LOKOUNDJE pour le compte de la Commune de Lokoundjé, Exercice 2024

7. CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier de consultation peut être consulté et retiré au sein de la Mairie de Lokoundjé dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) francs CFA dans les caisses de la Recette Municipale de la Commune de Lokoundjé.

8. REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie de Fifinda au plus tard le **03/04/2025** à **12 heures précises** et devra porter la mention suivante :

***AVIS DE CONSULTATION N°001/DC/CLKJ/CIPM/2024 DU 11/03/2025
POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE PICK UP 4 X4 DOUBLE CABINE
POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE LOKOUDJE
" A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT "***

9. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives une caution de soumission, selon le modèle indiqué dans la Demande de Cotation (DC), d'un montant égal à **sept cent mille (700 000) FCFA**, établi par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la (DC), valable pendant **trente (30) jours** au-delà de la date originale de validité des offres.

L'absence de cautionnement provisoire ou sa non-conformité au modèle joint dans le dossier de Consultation entraîne à l'ouverture, le rejet systématique de l'Offre.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire de la Lettre Commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif représenté par la retenue de garantie.

10. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de **trois (03) mois** précédent la date de dépôt des offres.

11. OUVERTURE DES PLIS

La commission Interne de Passation des Marchés de la Lokoundjé procédera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, le **03/04/2025 à 13 heures** précises dans la salle de réunion de la mairie de Fifinda.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. Une feuille attestant leur présence pourra être signée à cet effet.

12. PRINCIPAUX CRITERES D'EVALUATION

A. Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires porteront sur les aspects suivants :

- Absence de la caution de soumission ;
- Production de fausse déclaration sur l'aptitude de l'entreprise et production des pièces falsifiées ;
- Dossier administratif incomplet dans les 48 heures ;
- Offres incomplètes et non-conformes aux spécifications du DAO
- Avoir obtenu moins de 70% des critères essentiels de qualification ;

L'absence de la caution de soumission à l'ouverture entraîne le rejet des offres du soumissionnaire. Toutefois, pour l'absence ou la non-conformité des autres documents

administratifs, un délai de 48 h sera accordé au soumissionnaire ou la production d'un factice entraînera la disqualification de l'offre sous réserve des poursuites judiciaires envisageables contre les auteurs.

B. Critères essentiels :

I	PRESENTATION GENERALE	(01 point)
II	EXPERIENCE DE L'ENTREPRISE	(03 points)
III	MOYENS HUMAINS	(06 points)
IV	MOYENS MATERIELS	(03 points)
V	METHODOLOGIE D'EXECUTION	(04 points)
VI	CAPACITE FINANCIERE	(01 point)

NB : La grille détaillée d'évaluation est annexée au présent Dossier de Consultation.

13. ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

L'Autorité Contractante attribuera le marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

14. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres, délai au cours duquel le maître d'ouvrage avisera de son choix l'entreprise retenue.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de Lokoundjé

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LOKOUNDJE

Ampliations :

- ✓ PREFET / O ;
- ✓ DG FEICOM ;
- ✓ AGENCE REGIONALE FEICOM / SUD
- ✓ ARMP (pour publication et archivage) ;
- ✓ DDMINDEVEL / O ;
- ✓ DDMINMAP / O ;
- ✓ DDMINEPAT / O
- ✓ PT/CIPM ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives.

***Pièce N°2 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'AVIS DE
CONSULTATION– RPAC***

SOMMAIRE RPAC

Article 1 :	Objet de la consultation
Article 2 :	Pièces constitutives du dossier de la consultation
Article 3 :	Conditions générales
Article 4 :	Cautionnements
Article 5 :	Mode de présentation des offres
Article 6 :	Ouverture des plis et évaluation des offres
Article 7 :	Attribution de la Lettre Commande
Article 8 :	Notification de l'attribution de la Lettre Commande
Article 9 :	Caution de bonne fin
Article 10 :	Procédure de passation

Article 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la fourniture d'un (01) véhicule pick-up 4x4 double cabine pour le compte de la Commune de LOKOUNDJE selon les spécifications techniques essentielles contenues dans le CCTP.

La livraison de ce véhicule se fera à la Mairie de FIFINDA.

La Consultation est ouverte aux entreprises de droits camerounais et installées au Cameroun.

Article 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les pièces constitutives de la présente consultation sont :

1. L'Avis de Consultation ;
2. Le Règlement Particulier de l'Avis de la Consultation (RPAC) ;
3. Le Cahier de Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. Le Cahier de Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
5. Le bordereau des prix unitaires ;
6. Le cadre du devis estimatif et quantitatif général ;
7. Le modèle de Lettre Commande ;
8. Les formulaires et modèles à utiliser ;
9. La liste des établissements bancaires et financiers autorisés à émettre les cautions dans le cadre des marchés publics ;
10. L'annexe.

Article 3 : CONDITIONS GENERALES

- Toutes les pièces remises par le soumissionnaire, à quelque titre que ce soit, en application de la présente consultation devront être établies exclusivement :
 - En langues française ou anglaise ;
 - En utilisant le système métrique international ;
 - En exprimant tous les prix en francs CFA.
- Le maître d'ouvrage pourra proroger la date limite de réception des offres mentionnées sur l'Avis de Consultation, en publiant un rectificatif. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des soumissionnaires précédemment régis par la date initiale seront régis par la nouvelle date limite.
- Toute offre remise après la date limite de réception sera irrecevable.
- Aucune offre déposée avant la date limite ne pourra être ni retirée ni modifiée.
- La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.
- Le montant de l'offre sera fait sur la base de la parfaite connaissance des droits, impôts et taxes en vigueur en République du Cameroun et applicables aux Marchés Publics ; il fera apparaître le montant hors taxes (HT), la valeur des taxes et le montant toutes taxes comprises (TTC).
- Toutes les modifications dans la Demande de Cotation (DC) seront communiquées à tous les fournisseurs ayant participé à l'Avis de Consultation et la date d'ouverture des plis sera modifiée en conséquence.

Article 4 : CAUTIONNEMENTS

4.1. Caution de soumission

Chaque soumissionnaire joindra à ses pièces administratives, une caution de soumission selon le modèle indiqué dans le Dossier de Consultation, d'un montant égal à **sept cent mille**

(700.000) francs CFA établie par une banque de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 de la DC, valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire de la Lettre Commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du Cautionnement définitif représenté par la retenue de garantie.

La caution pourra être saisie si le soumissionnaire attributaire ne signe pas la Lettre Commande ou ne fournit pas le matériel dans un délai de vingt (20) jours à compter de la notification de l'ordre de service.

Toute offre non retirée quinze (15) jours après la date de publication des résultats sera détruite.

4.2. Cautionnement définitif

Le soumissionnaire retenu produira pour, une caution définitive fixée à trois pour cent (3%) du montant TTC prévu pour cette Lettre Commande.

Le cautionnement définitif devra être constitué dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché auprès d'une banque de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances.

Elle ne sera restituée qu'après réception définitive du véhicule.

Article 5 : MODE DE PRESENTATION DES OFFRES

Les offres seront présentées en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (1) original et six (06) copies marquées comme telles. Elles seront contenues dans trois enveloppes fermées et scellées, comprenant dans l'ordre suivant :

Enveloppe A : Pièces administratives

1. Une déclaration d'intention de soumissionner timbrée à 1500 FCFA selon le modèle en annexe, précisant l'identité du représentant de l'Entreprise soumissionnaire, la raison sociale, la boîte postale et la localisation géographique du siège social ;
2. Une expédition des actes constitutifs de la société ou une copie légalisée du registre de commerce ;
3. Une attestation de non exclusion des Marchés Publics, délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
4. Une attestation de non-faillite délivrée par le Greffe du Tribunal du lieu du siège social de l'Entreprise ;
5. Une Conformité fiscalité 2025;
6. Une attestation de soumission délivrée par le Directeur Général de la CNPS ;
7. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
8. Une caution de soumission d'un montant de **sept cent mille (700.000) francs CFA**
9. Une attestation du plan de localisation ;
10. Une quittance d'achat du Dossier de Consultation d'un montant de **cinquante mille (50 000) FCFA**.
11. Une copie de la carte de contribuable légalisée ;

N.B. : Toutes les pièces énumérées ci-dessus devront dater de moins de trois mois et être signées par l'autorité compétente des administrations concernées et séparées par les intercalaires de couleur de façon à faciliter leur exploitation.

Enveloppe B : Offre technique

- Présentation générale de l'entreprise ;

- Caractéristiques techniques de la fourniture à livrer ;
- Catalogues et autres prospectus ;
- Garanties sur le matériel proposé et sur le service après-vente ;
- Délai de livraison.

NB : les caractéristiques techniques du matériel à livrer doivent être conformes avec le catalogue présenté par le soumissionnaire.

Enveloppe C : Offre financière

- La soumission suivant le modèle fourni dans le présent Dossier de Consultation ;
- Le devis estimatif et quantitatif ;
- Le bordereau des prix unitaires ;

Chacune des enveloppes A, B et C contenant l'original et les copies sera fermée et scellée.

Les trois enveloppes seront placées dans une quatrième enveloppe elle-même fermée et scellée portant la mention suivante :

***DEMANDE DE COTATION N°001/DC/CLKJ/CIPM/2025 DU 11/03/2025 RELATIVE A LA FOURNITURE D'UN VEHICULE PICK UP 4 X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE LOKOUNDJE
" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "***

Article 6 : OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Les plis seront ouverts en un seul temps, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés aux dates, heure et lieu précisés dans l'Avis de Consultation.

A) Examen de la conformité des pièces administratives (Enveloppe A)

B) Evaluation des offres techniques (Enveloppe B)

Il sera tenu compte de :

1. Présentation Générale de l'offre
2. Spécifications techniques
3. Capacité financière
4. Délai de livraison

N.B. : Le soumissionnaire n'ayant pas obtenu une note technique (NT) au moins égale à 70% de « OUI » à ce stade sera éliminé.

C) Evaluation de l'offre financière (Enveloppe C)

Pendant l'évaluation, le montant final de l'offre proposée sera arrêté comme suit :

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins qu'il soit estimé qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire corrigé ;
- En ajustant de façon appropriée sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable ;
- En prenant en considération les différents délais d'exécution proposés par les soumissionnaires, s'ils sont autorisés ;

- L'offre dans laquelle il existe des postes du détail estimatif pour lesquels le soumissionnaire n'a pas indiqué de prix unitaires est purement rejetée. Par ailleurs les prix proposés pour les postes où il n'est pas prévu des quantités ne feront pas partie du contrat.

Article 7 : ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

L'Autorité Contractante attribuera la Lettre Commande au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel à la Demande de Consultation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant les remises proposées.

Article 8 : NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

- L'Autorité contractante notifiera l'adjudication de la Lettre Commande au soumissionnaire (avec copie au Maître d'Ouvrage). Cette notification indiquera le montant arrêté au titre de l'exécution de la Lettre Commande

Article 9 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF

- Dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la réception de la notification d'attribution de la Lettre Commande, l'adjudicataire présentera un cautionnement définitif sous forme de caution bancaire d'un montant égal à 3% du montant des fournitures.
- La garantie devra être émise par une banque de 1^{er} ordre agréée conformément aux conditions fixées par la COBAC ou par une compagnie d'assurance agréée par le MINFI.
- Si l'adjudicataire de la Lettre Commande ne satisfait pas à ces conditions, il pourra en résulter l'annulation de l'attribution de la Lettre Commande et la saisie de la garantie de soumission.

Article 10 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

- Le contrat résultant de la présente Lettre Commande sera préparé, passé et exécuté selon les règles et procédures définies par le Code des Marchés Publics camerounais.
- Le fournisseur retenu en recevra notification à son adresse officielle. Il devra, dans les dix (10) jours qui suivent, remplir toutes les formalités et notamment l'enregistrement du contrat.
- Dans le cas où le fournisseur n'aura pas rempli ces obligations, le choix de celui-ci pourra être annulé sans aucun recours, et la Commission pourra proposer un nouvel adjudicataire suivant le même processus.

**Pièce N°3 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIERES - C.C.A.P**

SOMMAIRE C.C.A.P

CHAPITRE I	GENERALITES
Article 1	Objet de la lettre commande
Article 2	Procédure de passation de la lettre commande
Article 3	Pièces constitutives de la lettre commande
Article 4	Textes généraux applicables à la présente lettre commande
Article 5	Définitions et Attributions
CHAPITRE II	EXECUTION DU MARCHE
Article 6	Délai de livraison
Article 7	Lieu de livraison
Article 8	Rôle et responsabilité du fournisseur
Article 9	Domicile du fournisseur
Article 10	Commission de réception
CHAPITRE III	DISPOSITIONS FINANCIERES
Article 11	Montant de la lettre commande
Article 12	Modalités de paiement
Article 13	Régime fiscal et douanier
Article 14	Nantissement
Article 15	Enregistrement
Article 16	Pénalités de retard
CHAPITRE IV	CLAUSES DIVERSES
Article 17	Résiliation de la lettre commande
Article 18	Règlement des litiges
Article 19	Cas de force majeure
Article 20	Validité et entrée en vigueur de la lettre commande

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande a pour objet la ***FOURNITURE D'UN VEHICULE PICK UP 4X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE LOKOUNDJE*** selon les spécifications techniques essentielles contenues dans le CCTP.

La livraison de ce véhicule se fera à la Mairie de FIFINDA.

L'Avis de Consultation est ouvert aux entreprises de droit camerounais et installées au Cameroun.

Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION

La Lettre Commande sera passée après ***AVIS DE CONSULTATION***

N°001/DC/CIPM/CLKJ/2025

DU 11/03/2025 POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE PICK UP 4 X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE LOKOUNDJE

Article 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Le Fournisseur est soumis aux pièces contractuelles énumérées ci-dessous :

- la soumission du fournisseur ou l'acte d'engagement ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières ;
- le devis ou le détail estimatif ;
- le bordereau des prix unitaires ;
- l'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers de Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics ;
- la décision portant attribution de la Lettre Commande.

Article 4 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES A LA PRESENTE LETTRE COMMANDE

Le présent Dossier de Consultation est soumis aux textes généraux ci-après :

1. La Loi n° 75/15 du 08 Décembre 1975 portant assurance obligatoire des risques de construction ;
2. La Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code de travail ;
3. La loi n° 2015/018 du 21 décembre 2015 régissant l'activité commerciale au Cameroun ;
4. La loi N° 98/013 du 14 juil. 1998 relative à la concurrence ;
5. La loi n° 096/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
6. La loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
7. La loi n°2016/17 du 14 décembre 2016 portant Code minier ;
8. La loi n° 2024/013 du 237 décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2025 ;
9. La loi-cadre N° 2011/012 du 6 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun ;
10. La loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence des bonnes gouvernances dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
11. Le Décret n° 77-318 du 17 Août 1977 portant application de la loi n° 75-15 du 08 Décembre 1975 rendant obligatoire l'assurance des risques relatifs à la construction ;
12. Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics ;
13. Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence

de Régulation des Marchés Publics et ses textes modificatifs subséquents ;

14. Le Décret n° 2005/577 du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental ;
15. Le Décret n° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
16. Le Décret n° 2014/0611/PM du 24 mars 2014 fixant les conditions de recours et d'application de l'approche HIMO ;
17. Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
18. L'arrêté mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics de travaux en vigueur ;
19. La circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2025 ;
20. Les textes régissant les autres corps de métier ;
21. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché ;
22. Les normes en vigueur.

ARTICLE 5 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

Les définitions suivantes sont applicables pour l'exécution de la présente lettre commande.

- **L'Autorité Contractante (AC)**, est le Maire de la Commune de Lokoundjé et à ce titre, il est signataire de la Lettre Commande et en assure le bon fonctionnement. Il assure également le contrôle de l'effectivité de l'exécution des prestations du Cocontractant à travers la Brigade Départementale de Contrôle et de l'exécution des Marchés Publics de l'Océan ;
- **Le Maître d'Ouvrage** est le Maire de la Commune de LOKOUNDJE ;
- **Le Chef de Service de la Lettre Commande** est le Chef Service Technique de la Commune de LOKOUNDJE ;
- **L'Ingénieur de la Lettre Commande** est le Chef de Service Départemental du Patrimoine de l'Etat de l'Océan ;

CHAPITRE II : EXECUTION DU MARCHE

Article 6 : DELAI DE LIVRAISON

Le délai maximum de livraison du véhicule est de **trente (30) jours** à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer l'exécution de la Lettre Commande.

Article 7 : LIEU DE LIVRAISON

La livraison du véhicule se fera à la Mairie de FIFINDA.

Article 8 : ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture du véhicule tel que décrit dans le devis technique ci-dessous sous le contrôle de l'ingénieur de la Lettre Commande et conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun.

Article 9 : DOMICILE DU FOURNISSEUR

Pour l'exécution des prestations de la présente Lettre commande, le fournisseur fait élection de domicile au Cameroun à _____ BP _____ Tél. _____ Fax _____.

Article 10 : RECEPTION DU VEHICULE

10.1. Réception technique

Le véhicule objet de la présente lettre commande fera l'objet d'une réception technique par l'ingénieur du marché , un contrôleur Adjoint des Marchés Publics, un expert désigné par le Maître d'Ouvrage.

Cette réception se fera à la demande du fournisseur et consistera à effectuer des essais et la vérification de la conformité aux spécifications techniques du véhicule. **Un rapport sur la qualité produit par l'expert et signé sur l'honneur sera remis au Contrôleur Adjoint. Un PV sera ensuite dressé et signé par les trois parties.**

10.2. Réception définitive

La réception définitive sera effectuée au lieu de livraison défini ci-dessus (Commune de FIFINDA) en présence du fournisseur par la Commission de réception composée ainsi qu'il suit :

- **Président** : le Maire de la Commune de LOKOUNDJE ou son représentant ;
- **Membres** :
 - Le Directeur Général du FEICOM ou son représentant ;
 - Le Chef de Brigade DCEMP des Marchés Publics de L'OCEAN ou son représentant ;
 - Le Sous-directeur de l'Ingénierie des Projets et du Développement Local, du Suivi et du Contrôle des Investissements de l'Agence Régionale du FEICOM pour le SUD ou son représentant ;
 - Le Comptable Matières auprès de la Mairie de LOKOUNDJE ;
 - Un expert désigné par le Maire ;
 - Le Chef Service des Marchés de la Commune de LOKOUNDJE ;
 - Le fournisseur.
- **Rapporteur** : le Chef de Service Départemental du Patrimoine de l'Etat de l'OCEAN.

Pour éviter toute contestation, le fournisseur demandera cette réception par lettre avec accusé de réception, adressée au Maire avant la date à laquelle il estime terminer la livraison.

Il sera rédigé un procès-verbal de réception signé de tous les membres.

10.3. Attributions de la commission de réception

La commission de réception vérifiera que le véhicule livré est neuf, exempts de tout vice d'aspect et de fabrication pouvant nuire à sa solidité ou à son usage. Il doit être muni de toute la documentation technique nécessaire et de tous les accessoires normaux de série tels que spécifiés à l'article 8 ci-dessus.

Il doit en outre être conforme aux prescriptions techniques contenues dans le CCTP.

Les consommables ou tout autre élément nécessaire aux essais et opérations de vérification durant la réception sont à la charge du soumissionnaire.

En cas de conformité des spécifications techniques du véhicule, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par les membres de la commission de réception et par le fournisseur.

En tout état de cause, dans le cas d'espèce, le contrat est régi par le chapitre IV du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés des fournitures passés au nom de l'Etat.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 11 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant de la présente lettre commande tel qu'il ressort du détail estimatif ci-joint est de est de _____ (en chiffres et en lettres) francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : _____ en chiffres et en lettres) francs cfa ;
- Montant de la TVA : _____ en chiffres et en lettres) francs cfa ;

Le montant de la Lettre Commande résulte de l'application au montant hors TVA du taux de la taxe sur la valeur ajoutée TVA) et du rabais éventuellement consenti par le Cocontractant.

Article 12 : MODALITES DE PAIEMENT

- 12.1.** Le paiement des prestations se fera sur présentation d'une facture en six (6) exemplaires dont un original timbré accompagné du dossier fiscal complet de la société adjudicataire.
- 12.2.** Le paiement sera effectué par virement au compte bancaire de la société adjudicataire de la lettre commande ouvert dans les livres _____ sous le N° _____.
- 12.3.** Les prix sont fermes et non révisables.

Article 13 : REGIME FISCAL ET DOUANIER

La présente lettre commande est soumise aux droits et taxes en vigueur au Cameroun

Article 14 : NANTISSEMENT

1. La présente lettre commande, conclu conformément aux dispositions du Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ; peut être donné en nantissement.

Par application des dispositions ci-dessus :

- Le Maire de la Commune de LOKOUNDJE est chargé de l'ordonnancement des finances ;
- Le Directeur Général du FEICOM est l'Autorité chargée de la liquidation des dépenses ;
- L'Agent Comptable du FEICOM est chargé des paiements.

Article 15 : ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux de la lettre commande seront enregistrés par le prestataire à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur, puis cinq (05) exemplaires originaux déposés à la Commune de Lokoundjé pour diffusion.

Article 16: PENALITES DE RETARD

A-Pénalités de retard

- 16.1-** le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. 1/2000^{ème} du montant TTC du marché initial par jour calendaire de retard du 1^{er} au 30^{ème} jour au-delà du délai contractuel fixé par la Lettre Commande ;
- b. 1/1000^{ème} du montant TTC du marché initial par jour calendaire de retard au-delà du 30^{ème} jour.

- 16.2-** le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC de la Lettre Commande initiale.

B-Pénalités spécifiques

- 16.3 –** indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le Cocontractant est susceptible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- remise tardive du cautionnement définitif : 20 000 Fcfa ;

- remise tardive du calendrier de livraison : 50 000 Fcfa.

CHAPITRE IV : CLAUSES DIVERSES

Article 17 : RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur au Cameroun.

Article 18 : REGLEMENT DES LITIGES

Les parties conviennent que les litiges pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution de la présente lettre commande relèvent des juridictions compétentes.

Toutefois, il sera recherché au préalable un règlement amiable des différends éventuels.

Article 19 : CAS DE FORCE MAJEURE

Les cas de force majeure sont du seul ressort du Maître d'Ouvrage conformément à l'Article 56 du CCAG applicables aux marchés publics de fournitures.

Article 20 : VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande ne deviendra valide qu'après sa signature par l'Autorité Contractante. Il entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant par l'Autorité Contractante.

***Pièce N°4 : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES - C.C.T.P.***

SOMMAIRE C.C.T.P

Article 1 :	Objet de la consultation
Article 2 :	Consistance des prestations
Article 3 :	Transport
Article 4 :	Désignation et Spécifications techniques du matériel

Article 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la fourniture d'un (01) véhicule pick-up 4x4 double cabine à la Commune de Lokoundjé

Article 2 : CONSISTANCE DE LA PRESTATION

La commande porte sur la fourniture à la Mairie de Lokoundjé d'un (01) véhicule pick-up 4x4 double cabine

Le véhicule, objet de la commande, doit permettre d'assurer le fonctionnement optimum des services et la réalisation effective des missions statutaires de la Mairie.

Article 3 : TRANSPORT

Le transport du véhicule est assuré par le fournisseur jusqu'au lieu de livraison. Les risques de toute nature liés à cette opération sont couverts par lui.

Le fournisseur doit par conséquent prendre toutes les dispositions pour que le véhicule soit protégé de toute dégradation pouvant nuire à sa solidité ou à son usage.

Article 4 : DESIGNATION ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU MATERIEL

6.1 Spécifications techniques exigées

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	
MOTEUR	
Nombre de cylindres :	4
Type de Moteur :	TURBO DID
Nombre de soupapes par cylindre :	2/CYLINDRE
Carburant :	DIESEL
Cylindrée (cc)	2477
Puissance maxi (ch) à tr/mn :	110CH à 3500 tr/mn
Couple maxi Nm/(tr/min)	294Nm/2000tr/mn
Suralimentation :	OUI
Alimentation :	Injection directe rampe commune électrique
TRANSMISSION	
Transmission :	4X4+EASY SELECT
Boîte de vitesses :	MANUELLE A 5 VITESSES
CARROSSERIE	
Nombre de portes :	4 PORTES
Silhouette :	PICK UP
DIMENSIONS	
Dimensions (Lxlxh) en mm :	5200/1785/1775
Empattement (mm) :	3000
Garde au sol (mm) :	200
Voie arrière (mm) :	1515
Voie avant (mm) :	1520
POIDS/CAPACITES	
Volume de réservoir de carburant (L)	75
Poids à vide (kg)	1775
Charge utile (kg)	1075
Poids total autorisé en charge (kg)	2850
FREINS	
Freins avant :	Disques ventilés de 16 "
Freins arrière :	Tambours à segments comprimés et tendus de 11,6"
PNEUMATIQUES	

Dimensions pneumatiques :	205R16C
EXTERIEUR	
Bouclier avant :	Oui
Bouclier arrière :	Oui
Jantes :	ACIER
INTERIEUR & CONFORT	
Radio :	AM/FM/CD
Connectique :	OUI
Haut-parleurs :	Oui (4)
climatisation	Oui
Vitres teintées :	Oui
Fermeture centralisée :	Oui
Télécommande de fermeture centralisée :	Oui
Siège conducteur :	Oui
Sellerie et Graissage :	VINYLE
Nombre de places assises :	6
Rétroviseurs extérieurs rabattables :	Oui
Banquette arrière :	Oui
Vitres électriques anti-pincement :	Oui
Pare-brise athermique :	Oui
Rétroviseur intérieur Jour/Nuit automatique	Oui
SECURITE	
Sécurité active	
Alerte sonore ceinture :	Oui
Alerte de porte mal fermée :	Oui
Contrôle de trajectoire :	Oui
Sécurité enfant aux portes arrière :	Oui
ABS :	Oui
Pack condition de routes difficiles :	Oui
Alerte sonore d'oubli des feux :	Oui
Désembuage :	Oui
Sécurité Passive	
Airbags :	Oui (CONDUCTEUR + PASSAGER)
Ceinture de sécurité avant :	Oui (2x3 POINTS + 1x2POINTS)
Ceinture de sécurité 2 ^{ème} rangée :	Oui (2x3 POINTS + 1x2POINTS)
Appui-tête :	Oui
Volant et colonne de direction rétractables :	Oui

NB : l'immatriculation du véhicule devra être conforme aux normes en vigueur.

En sus de tous accessoires normaux de série tels que roue de secours, cric avec manivelle, clé de roue, outillage de bord, etc., la documentation technique devra impérativement comprendre :

- Le manuel d'utilisation et d'exploitation ;
- Le manuel de maintenance comprenant la description des opérations de vérification (de routine ou exceptionnelles), de calibrage, d'étalonnage et de maintenance de première intervention ;
- Le manuel du constructeur comprenant les éclatés des parties mécaniques et les schémas de câblages électriques et électroniques avec la liste des pièces constitutives et leurs références ;
- Le certificat de garantie du Fabricant ;

Tous ces documents seront produits en un (1) exemplaire et sera rédigé en français et en anglais.

*Pièce N°5 : **BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES***

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

<i>N°</i>	<i>SPECIFICATIONS</i>	<i>PU (en lettres)</i>	<i>PU (en chiffres)</i>
	Véhicule NEW MITSUBISHI CYLINDRES Pick-up 4x4 – bâches et arceaux		

Pièce N°6 : DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

CADRE DU DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

N°	CARACTERISTIQUES	QTE	P.U	P.T.HT
1	Véhicule NEW MITSUBISHI CYLINDRES Pick-up 4x4 – bâches et arceaux	01		
TOTAL HT				
TVA 19,25%				
IR 2.2%				
TOTAL GENERAL TTC				

ARRETE LE PRESENT DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF A LA SOMME DE FCFA

HT

ET DE

TTC

Rabais : Dans le cas où le soumissionnaire serait déclaré adjudicataire, il consent un rabais de.....% sur le prix total.

N.B. :

1. Les prix du matériel sont fermes et non révisables.
2. Les prix unitaires doivent être précis en chiffres et en toutes lettres.

Pièce N°7 : MODELE DE LETTRE COMMANDE

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PASSATION DES MARCHES

**LETTRE COMMANDE N° /LC/COM.DE LOKOUNDJE/CIPM/2024 DU
/ /2024 PASSEE APRES AVIS DE CONSULTATION N°001/DC/CLKJ/CIPM/2024 DU
10/05/2024 RELATIVE A LA FOURNITURE D'UN VEHICULE PICK UP 4 X4 DOUBLE CABINE POUR LE
COMPTE DE LA COMMUNE DE LOKOUNDJE**

TITULAIRE : -----

BP : A

TEL. : FAX :

N° RC : N° CONTRIBUABLE.....

N° COMPTE BANCAIRE.....

LIEU : MINTA REGION : SUD DEPARTEMENT : OCEAN

DELAI : SOIXANTE (60) JOURS

MONTANT EN FRANCS CFA

	Montants en Fcfa
Montant TTC	
Montant HTVA	
TVA	
IR	
Net à mandater	

FINANCEMENT : FEICOM/COMMUNE DE LOKOUNDJE EXERCICE 2024

SOUSCRITE LE :

SIGNEE LE :

NOTIFIEE LE :

ENREGISTREE LE :

ENTRE

Le Gouvernement de la République du Cameroun, représenté par Monsieur le Maire de la Commune de Lokoundjé,

Ci-après dénommé « **le Maitre d'ouvrage** »

D'une part,

Et

L'Entreprise

BP :TELFAX.....

Sise à

N° RCN° Contribuable

N° compte bancaireChez

Représentée par son Directeur Général, Monsieur, ci-après désignée le
« **Cocontractant** »

D'autre part

IL A ETE CONVENTU ET ARRETE CE QUI SUIT : (voir CCAP)

Sommaire

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Titre II : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Titre III : Cadre du Bordereau des prix unitaires (BPU)

Titre IV : Détail ou Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)

PAGE N°..... ET DERNIERE

**LETTRE COMMANDE N°_____ /LC/CLKJ/CIPM/2024 PASSEE : APRES
AVIS DE CONSULTATION N°_____ /C/CLKJ/CIPM/2024 DU**

Avec : l'attributaire.....

Pour : la FOURNITURE D'UN VEHICULE PICK UP 4 X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE LOKOUNDJE

Délai d'exécution : SOIXANTE (60) jours

Montant du contrat :

	Montants en Fcfa
Montant TTC	
Montant HTVA	
TVA	
IR	
Net à mandater	

VISAS ET SIGNATURES

Lire et acceptée par le Cocontractant

FIFINDA, le

**Signée par le Maire de la Commune de LOKOUNDJE
(Autorité Contractante)**

FIFINDA, le

ENREGISTREMENT

Pièce N°8 : FORMULAIRES ET MODELES

FORMULAIRE DE SOUMISSION

Je (nous) soussigné(s) (1) (2) _____
(Nom, Prénom, profession, nationalité et domicile)

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces de l'Avis de Consultation pour la fourniture d'un (01) véhicule pick-up 4x4 double cabine à la Mairie de LOKOUDJE et après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature et les difficultés des fournitures, me (nous) soumets (soumettons) et m'(nous) engage (engageons) à fournir conformément aux clauses et conditions du Dossier de Consultation, moyennant la somme de :

(FCFA HT) _____ (en toutes lettres)
(_____) (en chiffres)

Et de :

(FCFA TTC) _____ (en toutes lettres)
(_____) (en chiffres)

Je m'engage (nous nous engageons) si ma (notre) soumission est retenue, à exécuter la Lettre Commande dans un délai de _____ (____) mois.

Je m'engage (nous nous engageons) à maintenir le montant de ma (notre) soumission pendant une période de 90 jours à compter de la date de remise des offres.

Je demande (nous demandons) que les sommes dues au titre de livraison me (nous) soient payées par crédit du

compte n°_____ ouvert au nom de _____
dans les livres de _____ à _____

Sont annexés à la présente soumission les documents qui, conformément aux stipulations du Dossier de Consultation, doivent être joints à la soumission y compris le cautionnement de soumission.

Fait à le

Le(s) soumissionnaire(s)

Signature(s)

(1) Pour les associés, indiquer :

« la société _____ »

(raison sociale ou dénomination, forme, nationalité et siège social)

« Représentée par le soussigné _____ »

(nom, prénoms, qualité)

(2) Pour les groupements sans personnalité juridique, indiquer :

« Nous, soussignés _____ »

(pour chacun : nom, prénoms, ou raison sociale, profession, nationalité et domicile du siège social).

« Constitués en groupement des sociétés pour l'exécution du présent marché, nous nous engageons solidairement _____ »

MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je soussigné _____

Adresse et localisation : _____

Ayant pris connaissance du contenu du Dossier de Consultation **N°001/DC/CLKJ/CIPM/2024**
DU _____ lancé par la Maire de la Commune de LOKOUNDJE, confirme par la présente
ma soumission.

En foi de quoi, la présente déclaration est faite pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____, le _____

(Signature)

MODELE DE FICHES DE CAUTIONNEMENT ET DE GARANTIES BANCAIRES

Annexe N°1 : Modèle de soumission

Je, soussigné..... (Indiquer le nom et la qualité du signataire)
Représentant la société, l'entreprise ou le groupement (8) dont le siège social est
à.....inscrite au registre de commerce de Sous le n°.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées à la Demande de
Cotation **N°001/DC/CLKJ/CIPM/2024 DU _____ pour la FOURNITURE D'UN
VEHICULE PICK UP 4 X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE LOKOUNDJE**
;

- Me soumets et m'engage à livrer les travaux conformément à la Demande de Cotation, moyennant les prix que j'ai établis moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre..... à (en chiffres et en lettres) francs cfa Hors TVA, et à..... Francs cfa TTC. (en chiffres et en lettres)
- M'engage à livrer les fournitures dans un délai de soixante (60) jours,
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants

.....
L'Administration se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner..... Au compte n°..... ouvert au de Auprès de la banque..... Agence de

Avant signature du Marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à..... le.....

Signature de en qualité de.....dûment
autorisé à signer les soumissions pour et au nom de

Annexe N°2 : Modèle de caution de soumission

Adressée à Monsieur le Maire de la Commune de Lokoundjé, « Maitre d'ouvrage »

Attendu que l'entrepreneur....., ci-dessous désigné « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du..... pour la **FOURNITURE D'UN VEHICULE PICK UP 4 X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE LOKOUNDJE**

Ci-dessous désignée « l'Offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à **sept cent mille (700 000) francs cfa**,

Nous..... (Nom et adresse de la banque), représentée par (Noms des signataires), ci-dessous désignées « la banque », déclarons garantir le paiement à l'Autorité Contractante de la somme maximale de **sept cent mille (700 000) francs cfa**, que la banque s'engage à régler intégralement au maître d'ouvrage, s'obligant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ; ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution de la Lettre Commande par le maître d'ouvrage pendant la période de validité :

- Manque à signer ou refuse de signer le contrat, alors qu'il est de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du contrat (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au maître d'ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que la Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande, le maître d'ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a(ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le maître d'ouvrage pour la remise des Offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du maître d'ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque à..... Le.....

Annexe N°3 : Modèle de Cautionnement Définitif

(Banque)

Référence de la caution : N°_____

Adressée à Monsieur le Maire de la Commune de Lokoundjé, « Autorité Contractante »

Attendu que,(Nom et adresse de l'entrepreneur) ci-dessous désigné « l'entrepreneur », s'est engagé, en exécution de la Lettre Commande désignée « la Lettre », à fournir **un FOURNITURE D'UN VEHICULE PICK UP 4 X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE LOKOUNDJE.**

Attendu qu'il est stipulé dans la Lettre Commande que l'entrepreneur remettra à l'Autorité Contractante un cautionnement définitif, d'un montant égal à **3% du montant de la Lettre Commande**, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner à l'entrepreneur ce cautionnement,
Nous,.....(Nom et adresse de la banque), représentée par.....(noms des signataires),

ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer à l'Autorité Contractante, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de (en chiffres et en lettres).

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune modification au contrat ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombe en vertu d'un présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification à délai de (indiquer le délai) à compter de la date de réception provisoire des travaux.
Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par l'Autorité Contractante au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque à..... Le.....(Signature de la banque)

Pièce n°9 : LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT DE PREMIER RANG HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS

LISTE DES BANQUES ET DES COMPAGNIES D'ASSURANCES AGREES ET ABILITEES ET A EMMETRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

Par communiqué N°042/ARMP/DG/08 a/s, Le Directeur Général de l'ARMP informe tous les maîtres d'ouvrage et maîtres d'ouvrage délégués, les présidents et membres des commissions de passation des marchés ainsi que les soumissionnaires et autres acteurs du système des marchés publics, qu'en application des dispositions de l'article 70 du code des marchés publics relatives au cautionnement des marchés, Le Ministre de l'Economie et des Finances par lettre N°07/2434/CF/MINEFI/SG/DGT/CFM/DCFMA/DMMF/SMEC DU 02 mai 2007 a actualisé la liste des établissements de crédits de premier rang habilités à produire des garanties et cautions dans le cadre des marchés publics se présente ainsi qu'il suit :

I- BANQUES

1	AFRIKLAND FIRST BANK (FIRST BANK)
2	AMITY BANK (AMITY)
3	BANQUE INTERNATIONAL DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC) ;
4	CITY BANK CAMEROON (CITI-C)
5	COMMERCIAL BANK CAMEROON (CBC)
6	ECOBANK CAMEROUN (ECOBANK)
7	NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK)
8	SOCIETE COMMERCIAL DE BANQUE CAMEROUN (CE-SCB)
9	SOCIETE GENERALE DES BANQUES AU CAMEROUN (SGBC)
10	STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC)
11	UNION BANK OF CAMEROON (UBC)
12	UNITED BANK FOR AFRICA (UBA)
13	BANQUE ATLANTIQUE
14	BANQUE CAMEROUNAISES DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

I- ASSURANCES

1	CHANAS ASSURANCES
2	ACTIVA ASSURANCES
3	ZENITHE ASSURANCE

Pièce n°10 : ANNEXE

GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES

		L200 DC GL	OUI	NON
	PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE			
1	Reliure et aération			
2	Sommaire			
3	Pagination/intercalaire			
4	Respect de l'ordre de la DC			
5	Conformité des catalogues aux caractéristiques techniques du matériel proposé			
6	Représentation régionale			
7	Disponibilité des magasins			
8	Service après-vente			
	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES L200 DC GL		OUI	NON
	MOTEUR			
9	Nombre de cylindres :	4		
10	Type de Moteur :	TURBO DID		
11	Nombre de soupapes par cylindre :	2/CYLINDRE		
12	Carburant :	DIESEL		
13	Cylindrée (cc)	2477		
14	Puissance maxi (ch) à tr/mn :	110CH à3500 tr/mn		
15	Couple maxi Nm/(tr/min)	294Nm/2000tr/mn		
16	Suralimentation :	OUI		
17	Alimentation :	Injection directe rampe commune électrique		
	TRANSMISSION			
17	Transmission :	4X4+EASY SELECT		
18	Boîte de vitesses :	MANUELLE A 5 VITESSES		
	CARROSSERIE			
19	Nombre de portes :	4 PORTES		
20	Silhouette :	PICK UP		
	DIMENSIONS			
21	Dimensions (Lxlxh) en mm :	5200/1785/1775		
22	Empattement (mm) :	3000		
23	Garde au sol (mm) :	200		
24	Voie arrière (mm) :	1515		
25	Voie avant (mm) :	1520		
	POIDS/CAPACITES			
26	Volume de réservoir de carburant (L)	75		
27	Poids à vide (kg)	1775		
28	Charge utile (kg)	1075		
29	Poids total autorisé en charge (kg)	2850		
	FREINS			
30	Freins avant :	Disques ventilés de 16 "		
31	Freins arrière :	Tambours à segments comprimés et tendus de 11,6"		
	PNEUMATIQUES			
32	Dimensions pneumatiques :	205R16C		
	EXTERIEUR			
33	Bouclier avant :	Oui		
34	Bouclier arrière :	Oui		
35	Jantes :	ACIER		

	INTERIEUR & CONFORT			
36	Radio :	AM/FM/CD		
37	Connectique :	OUI		
38	Haut-parleurs :	Oui (4)		
39	climatisation	Oui		
40	Vitres teintées :	Oui		
41	Fermeture centralisée :	Oui		
42	Télécommande de fermeture centralisée :	Oui		
43	Siège conducteur :	Oui		
44	Sellerie et Graissage :	VINYLE		
45	Nombre de places assises :	6		
46	Rétroviseurs extérieurs rabattables :	Oui		
47	Banquette arrière :	Oui		
48	Vitres électriques anti-pincement :	Oui		
49	Pare-brise athermique :	Oui		
50	Rétroviseur intérieur Jour/Nuit automatique	Oui		
	SECURITE			
	Sécurité active			
51	Alerte sonore ceinture :	Oui		
52	Alerte de porte mal fermée :	Oui		
53	Contrôle de trajectoire :	Oui		
54	Sécurité enfant aux portes arrière :	Oui		
55	ABS :	Oui		
56	Pack condition de routes difficiles :	Oui		
57	Alerte sonore d'oubli des feux :	Oui		
58	Désembuage :	Oui		
	Sécurité Passive			
59	Airbags :	Oui (CONDUCTEUR + PASSAGER)		
60	Ceinture de sécurité avant :	Oui (2x3 POINTS + 1x2POINTS)		
61	Ceinture de sécurité 2 ^{ème} rangée :	Oui (2x3 POINTS + 1x2POINTS)		
62	Appui-tête :	Oui		
63	Volant et colonne de direction rétractables :	Oui		
	Délai de livraison			
64	45 jours			
	Total			

N.B. : Le soumissionnaire n'ayant pas obtenu une note technique (NT) d'au moins 70% de « OUI » sera éliminée.